

FORMATION UV





La formation UV est requise pour tous les professionnel(le)s ou exploitants du secteur d'activité mettant à disposition du public un appareil de bronzage ou qui participent à cette mise à disposition.



DURÉE, HORAIRES ET RYTHME DE FORMATION

- Première formation, 25 heures de formation
- Formation Renouvellement 2 jours, 10 heures de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Compétence 1 : Mécanismes des UV, effets sur la peau et les yeux et dangers des rayonnements ultraviolets pour la santé

- La nature physique des rayonnements ultraviolets
- Les ultraviolets naturels et les ultraviolets artificiels
- Caractéristiques de la peau et facteurs de variation (ethnie, sexe, âge, région du corps, facteurs environnementaux...)
- L'épiderme, interface entre l'organisme et l'environnement à protection vis-à-vis du milieu environnant
- Types de peau ; états de la peau
- Les règles générales en matière de photoprotection
- Les réactions de la peau aux rayonnements ultraviolets
- Vieillissement cutané
- Les risques liés à l'exposition aux ultraviolets
- Les tumeurs cutanées
- Produits cosmétiques
- Les risques professionnels et la prévention de ceux-ci

Compétence 2 : Appareils de bronzage - fonctionnement et entretien

- Les catégories d'appareils émetteurs de rayonnements ultraviolets
- Entretien et maintenance des appareils
- Hygiène des locaux et des appareils de bronzage, dont vérification des états de surface des matériaux, des appareils et protocoles de désinfection

Compétence 3 : Dispositions législatives et réglementaires encadrant la mise à disposition d'appareils de bronzage

- Législation française
- Réglementation française

Enseignement professionnel supérieur, laïc, privé, hors contrat. Ne pas jeter sur la voie publique. 531919306 R.C.S. Paris - RNE 0755689 B - Tarifs en vigueur en 2018.

ÉVALUATION

- Épreuve théorique
- Épreuve pratique s'appuyant sur une mise en situation professionnelle ou une étude de cas

Rappel de l'article 4 de l'arrêté du 29 juin 2017 relatif à la formation préalable à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public ainsi qu'aux modalités de certification des organismes de formation et aux conditions d'accréditation des organismes certificateurs :

« Pour obtenir l'attestation de compétence à l'issue de la première formation, le candidat doit obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 12 sur 20 et une note minimale de 10 sur 20 aux épreuves théoriques et pratiques. »

ADMINISTRATIF



TARIFS DE LA FORMATION

650€ HT (780€ TTC) pour la première formation en 25 heures 325€ HT (390€ TTC) pour la formation de renouvellement en 10 heures



MODES DE RÈGLEMENT

Par prélèvement ou virement

FINANCEMENTS POSSIBLES

FAFCEA OPCA

Pôle Emploi

CPF



ADMISSION ·····

- Dépôt d'un dossier de candidature
- Tests de prérequis

DOCUMENTS À FOURNIR

- Dossier de candidature
- Pièce d'identité
- Règlement intérieur signé
- Copie de la dernière attestation UV pour les formations de renouvellement